

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 24 mai 2016
à 20 heures 30
Séance Publique

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 24 mai 2016 à 20 Heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire.

Présents :

M. Jean-Pierre INGLES, Mme Françoise MARTIN, M. Jean-Louis BRUNET, Mme Emmanuelle BAILLY, M. Jean-Pierre BASSO, M. André BATAILLE, M. Jacques CARTIER, M. Michel DE LA OSA, M. Alain FABRE.

Absents Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine SAIGNOL (procuration à Mr Jean-Pierre ABEL).

Mr Jacky COLL (procuration à Mr Jean-Pierre INGLES).

Absents :

Mme Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT.

Mme Joëlle GARCIA.

Arrivé de Monsieur Serge ROSSELL (point 3 Urbanisme : Autorisation de signature du Permis de Construire Modificatif du Bâtiment Médical et du Bâtiment CRS).

oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo_oo

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Désignation du Secrétaire de Séance

En début de séance, il a été procédé à la désignation du Secrétaire de Séance. Le Conseil Municipal - à l'unanimité - désigne Madame Emmanuelle BAILLY comme Secrétaire de Séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 avril 2016

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2016

Monsieur le Maire propose l'approbation des comptes rendus des séances du 05 avril 2016 et du 11 avril 2016 dont chaque Conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces comptes rendus avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal - après en avoir délibéré - **DECIDE** - à l'unanimité - d'approuver les comptes rendus des 05 avril 2016 et 11 avril 2016.

Avant d'aborder l'ordre du jour du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe de la décision de rattacher à la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016, la délibération portant sur *la convention de mise en esthétique des réseaux BT, EP et FT - Chemin de Mont-Louis -*.

Ce dernier présente la convention d'organisation et de coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et des communications électroniques (FT) - Chemin de Mont-Louis -

Cette convention a pour objet :

- ✓ de définir les modalités d'organisation et de coordination des travaux de dissimulation du réseau public de distribution électrique, d'éclairage public et de communications électroniques.
- ✓ de définir les modalités de financement des travaux de mise en esthétique des réseaux entre les deux parties contractantes.

S'agissant des modalités financières, le montant total estimatif de l'opération s'élève à 50 280,00€TTC. La part Commune s'élève à 34 280,00€TTC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des oppositions ou des abstentions quant à la décision de rattacher ladite délibération à la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2016.

Aucune opposition à cette décision.

ORDRE DU JOUR

1. Délégation de Service Public.

- ***Prorogation du contrat pour l'exploitation des ouvrages du Service Public de distribution de l'Eau Potable - Avenant n°1 -***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BOLQUERE a confié l'exploitation du service Public de l'Eau Potable à la Société Lyonnaise des Eaux en 2008. Le contrat arrive à échéance au 30 juin 2016.

Dans ce cadre, la Collectivité a engagé, au début de l'année 2016, une procédure de passation d'une nouvelle délégation de Service Public.

Pour se donner le temps de réflexion quant au choix du futur exploitant et le cas échéant, permettre le déroulement de la procédure de délégation de Service Public dans des conditions optimales de sérénité, Monsieur le Maire propose dans l'intérêt général de proroger le contrat actuel de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de Service Public de l'Eau Potable prorogeant sa durée de six mois pour des motifs d'intérêt général.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de Service Public de l'Eau Potable.

- ***Prorogation du contrat pour l'exploitation des ouvrages du Service Public de l'Assainissement Collectif - Avenant n°1 -***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de BOLQUERE a confié l'exploitation du service Public de l'Assainissement Collectif à la Société Lyonnaise des Eaux en 2008.

Le contrat arrive à échéance au 30 juin 2016.

Dans ce cadre, la Collectivité a engagé, au début de l'année 2016, une procédure de passation d'une nouvelle délégation de Service Public.

Pour se donner le temps de réflexion quant au choix du futur exploitant et le cas échéant, permettre le déroulement de la procédure de délégation de Service Public dans des conditions optimales de sérénité, Monsieur le Maire propose dans l'intérêt général de proroger le contrat actuel de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au contrat de délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif prorogeant sa durée de six mois pour des motifs d'intérêt général.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif.

2. Personnel. Ouverture de postes.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer, en renfort aux services techniques quatre postes d'Adjoint Technique Contractuel 2ème classe à temps complet du 1^{er} Juin au 30 octobre 2016 (cinq agents étant en maladie durant cette période).

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

DECIDE de créer quatre postes d'Adjoint Technique Contractuel 2ème classe à temps complet comme détaillé ci-dessus.

MOUVEMENT LORS DE LA SEANCE

Arrivé de Monsieur Serge ROSSELL, Conseiller Municipal.

Examen du point 3 - (**Urbanisme. Autorisation de signature du Permis de Construire modificatif du Bâtiment Médical et du Bâtiment CRS**).

3. Urbanisme. Autorisation de signature du Permis de Construire Modificatif du Bâtiment Médical et du Bâtiment CRS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre INGLES, Adjoint au Maire, afin de présenter ce point.

Ce dernier rappelle à l'Assemblée qu'une autorisation de construire avait été obtenue pour la réalisation d'une maison de santé ainsi qu'un bâtiment de secours CRS.

Il s'avère que le projet notamment de bâtiment destiné à la Traumatologie et la partie Para médicale ne se feront pas. L'implantation du Bâtiment de secours CRS a du être légèrement modifiée ainsi que l'aspect extérieur.

Aussi, il convient de déposer une demande de permis modificatif.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - :

DONNE son accord pour déposer la demande d'autorisation d'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dossiers de demande.

4. Loisirs.

- *Demande d'installation de grimpe dans les arbres et de tentes suspendues - Zone Ticou pour ETE 2016.*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Thomas LAPEYRE, l'Echappée Belle, par lequel il demande l'autorisation d'installation d'ateliers dans les arbres pour l'été 2016 sur la zone du Ticou ; la durée envisagée serait de fin juin à fin Août environ, quand les conditions climatiques le permettent.

Ces ateliers dans les arbres ainsi que des tentes suspendues permettraient au public de dormir en suspension dans le milieu forestier.

Au vu des éléments énoncés par Monsieur Jean-Thomas Lapeyre, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la demande d'installation de grimpe dans les arbres et de tentes suspendues sur la zone du Ticou.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité -

SE PRONONCE favorablement pour cette demande pour la période de fin juin à fin août 2016.

FIXE un montant de redevance de cent cinquante euros pour cette période.

- *Projet Parc de Loisirs.*

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du projet de Monsieur Luc GERBEAUX.

Ce projet porte sur la création d'un parc de loisirs à thème et d'activités récréatives pour les enfants à Pyrénées 2000 afin de répondre à une demande d'activités complémentaires sur la station et de proposer l'hiver en partenariat avec l'école du ski français de Pyrénées 2000, une garderie enfant.

L'installation pourrait se faire autour de l'espace de l'aire de jeux déjà aménagée et des pistes de fond du Pla de la Creu.

Les principales activités récréatives seraient une patinoire, un mini golf à thèmes, accrobranche, jeux gonflables, tyrolienne, jeux d'eau l'été, jeux de glisse l'hiver.

Cet espace serait associé à l'implantation de petits chalets pour les artisans et commerçants désireux de participer à l'animation du marché local.

Après avoir pris connaissance de ce projet, le Conseil Municipal - à l'unanimité - donne un accord de principe et souhaite déterminer en amont les conditions d'occupation en fonction de la superficie.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin de se prononcer définitivement.

5. Affaires Communales. Bail de location Cabane des Chasseurs.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commune est propriétaire du local « Cabane des Chasseurs » situé sur la Commune et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) est locataire de ce local.

Afin de régulariser cette mise à disposition, Monsieur le Maire propose de passer un bail de location.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** un accord de principe et **PROPOSE** de réfléchir sur le classement, la durée ainsi que sur le montant du loyer.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal afin de déterminer les clauses qui permettront d'établir un bail de location en bonne et due forme.

QUESTIONS DIVERSES

6. Concessions funéraires. Sollicitude d'inhumation à Bolquère.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la requête de Monsieur PERROT Bruno, ancien résident à Bolquère et ayant enseigné avec son épouse l'anglais et le catalan dans les années 2010-2011 à l'école de BOLQUERE.

Aujourd'hui, cette personne, étant gravement malade, demande une éventuelle possibilité d'être inhumée dans le cimetière de BOLQUERE du fait qu'il ne vit plus à BOLQUERE et ne dispose pas de résidence secondaire.

Après avoir pris connaissance de la situation et des motivations apportées par cette personne, le Conseil Municipal s'est prononcé - à l'unanimité - favorablement à sa requête.

Par ailleurs, le Conseil Municipal demande que soit mentionné dans le courrier de réponse les différentes possibilités de concessions funéraires et cinéraire. De plus, les frais et le transport de corps seront à la charge de Monsieur PERROT Bruno ou de ses héritiers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à **22 heures 00**

Jean-Pierre ABEL
Maire

Jean-Pierre INGLES
Adjoint

Jackie COLL
Adjoint
donne procuration à J.P. Ingles

Françoise MARTIN
Adjointe

Jean-Louis BRUNET
Adjoint

Emmanuelle BAILLY
Conseillère Municipale

Jean-Pierre BASSO
Conseiller Municipal

André BATAILLE
Conseiller Municipal

Jacques CARTIER
Conseiller Municipal

Michel DE LA OSA
Conseiller Municipal

Alain FABRE
Conseiller Municipal

Marie-Claire FRANCEZ-CHARLOT
Conseillère Municipale

ABSENTE

Joëlle GARCIA
Conseillère Municipale

ABSENTE

Serge ROSSELL
Conseiller Municipal

Nadine SAIGNOL
Conseillère Municipale
donne procuration à J.P. ABEL